



Strasbourg, le 21 mars 2019

CDCPP-Bu(2019)5
Point 4.3 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Le Bureau est invité à prendre connaissance des travaux de mise en œuvre du Programme de travail (Annexe 1 à ce document) de la Convention européenne du paysage (www.coe.int/fr/web/landscape), et en particulier, à :

1. Textes de référence du Comité des Ministres

– noter que la [Recommandation CM/Rec\(2018\)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds public pour le paysage](#) a été adoptée par le Comité des Ministres le 14 novembre 2018.

2. Parties à la Convention

– inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de signer et/ou ratifier la [Convention européenne du paysage](#). Au 21 mars 2019, 39 Etats ont ratifié la Convention : Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni ; deux Etats l'ont signée : Islande et Malte ;

www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176

– inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à considérer la possibilité de ratifier le [Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage](#) ; prendre note du fait que deux Etats ont récemment déposé l'instrument de ratification du Protocole auprès du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe : la Hongrie (11 décembre 2018) et la Slovénie (6 mars 2019).

www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/219

3. Politiques nationales du paysage: Système d'information

– se féliciter du développement des politiques nationales du paysage des Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;

– inviter les Correspondants nationaux du [Système d'information de la Convention européenne du paysage](#) (Annexe 2 à ce document) à compléter et/ou mettre à jour le questionnaire en ligne pour le 15 avril 2019, en vue d'élaborer les rapports nationaux des Etats parties à la Convention, et de compléter la Plateforme d'information sur la Convention ;

– prendre note des éléments qui suivent :

- un mot de passe a été communiqué pour cela à cet effet par le Secrétariat aux Correspondants nationaux du Système d'information de la Convention européenne du paysage ;
- ces représentants nationaux sont priés de bien vouloir informer le Secrétariat de la Convention (courriels : maguelonne.dejeant-pons ; susan.moller@coe.int), en cas de changement de nom du représentant national correspondant du Système d'information de la Convention européenne du paysage) ;
- la Partie publique du Système d'information est accessible sur le site de la Convention : https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx?fr

– inviter les représentants des Etats Parties à la Convention, s'ils le souhaitent, à traduire le [Glossaire](#) du système d'information de la Convention européenne du paysage (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106).

4. Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention

- prendre note de préparation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra sous les auspices de la Présidence de la Finlande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019.

5. Réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention

- prendre note des résultats positifs de la [22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »](#) (Séville, Espagne, 14-16 mars 2019), organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministre de la culture et du sport de l'Espagne, en partenariat avec la Région de l'Andalousie et la Municipalité de Séville, dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage ;
- prendre note de la préparation des réunions suivantes :
 - 24th Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, et
 - Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* » (Lausanne, Suisse, 19-21 octobre 2020).

6. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe

- se féliciter de la tenue de la Troisième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, qui sera célébrée le 20 octobre 2019 sur « *Prendre soin des paysages d'eau : pour une participation démocratique* ».

7. Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

- prend note de l'organisation en cours de la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019), conformément à la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- prendre note de la tenue de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e session 2018-2019* » et Célébration de la 6^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2020.

8. Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

– prendre note de la poursuite des travaux destinés à présenter les projets de l'[Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) sur le site de la Convention ;

9. Observatoire du paysage: Plateforme d'information

– prendre note de la mise en place de la [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#), destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; les travaux menés pour sa mise en œuvre.

Annexe 1

Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2017-2019/21

*adoptés par la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage le 24 mars 2017
et le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage le 15 juin 2017
– les dates des réunions et activités ont été mises à jour –*

Le Programme de travail a pour principaux objectifs de maintenir et approfondir le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et la société civile aux fins de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en :

1. Organisant tous les deux ans les Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (une référence devrait être mentionnée dans le mandat du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage - CDCPP) ;
2. Organisant chaque année un ou plusieurs Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention ;
3. Maintenant le Système d'information du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (ELC L6), et en engageant sa troisième phase d'activité, avec la préparation des rapports nationaux et régionaux sur les politiques publiques des Parties à la Convention ;
4. Poursuivant l'organisation des Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et des Forums des sélections nationales pour le Prix du paysage ;
5. Poursuivant l'élaboration de Rapports thématiques et de projets de recommandations du Comité des Ministres sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains, considérés comme remarquables, du quotidien et dégradés (les eaux intérieures et maritimes seront aussi prises en considération) ;
6. Mettant en place un Groupe de travail, soutenu par une expertise, sur « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », en vue de préparer un projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres ;
7. Promouvant des synergies sur les thèmes du développement durable (environnement, société, économie et culture), de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
8. Contribuant aux débats mondiaux sur le développement durable (Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030) et l'habitat.

**Plan d'action pour
la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
2017-2019/21**

Le Plan d'action se réfère aux articles de la Convention.

1. Mise en œuvre de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

2017-2018

- Organisation de la 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mars 2017 ;
- Préparation de la Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 6^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 10-12 mai 2017, et des réunions de son Bureau, Strasbourg, 7-8 mars 2017 ; Strasbourg, 12 décembre 2017 ;
- Préparation de la Recommandation CM/Rec(2018)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds public pour le paysage, adoptée par le Comité des Ministres le 14 novembre 2018 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 7^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 6-8 juin 2018, et des réunions de son Bureau, Strasbourg, 10 avril 2018 ; Strasbourg, 6-7 novembre 2018.

2019-2021

- Organisation de la 22^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019 ;
- Organisation de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 May 2019 ;
- Préparation de la Partie paysage de la 8^e réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Strasbourg, 12-14 juin 2019, et des réunions de son Bureau (Strasbourg, 4-5 avril 2019 ; Strasbourg, 2019) ;
- Groupe de travail « Paysage, droits et des responsabilités de chacun », (préparation d'un rapport conceptuel et de projet de recommandations/charte éthique à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Développement de la Phase 3 du Système d'information du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet (conformément à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres CM/Rec(2013)4) ;
- Groupe de travail « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », (préparation d'un rapport conceptuel et de projets de déclaration et recommandation à l'attention de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, du CDCPP et du Comité des Ministres) ;
- Préparation de la 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Célébration du 20^e anniversaire de la Convention à haut niveau sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », Lausanne, Suisse, 19-21 octobre 2020 ;
- Organisation de la 25^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, 2021.

Documentation :

- Diffusion de l'ouvrage « Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable », Editions du Conseil de l'Europe, 2018 ;
- Diffusion de la publication de l'ouvrage « Dimensions du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », éditions du Conseil de l'Europe, 2018 ;
- Préparation de la Publication de l'ouvrage « Mosaïques du paysage : Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », éditions du Conseil de l'Europe, (à paraître en 2019/2020) ;
- Diffusion des actes de la 15^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysages durables et économie : de l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage », Urgup, Nevşehir, Turquie, 1-2 octobre 2014.
- Publication des actes de la 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-6 octobre 2016 ;
- Publication des actes de la 19^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale », Brno, République tchèque, 5-7 septembre 2017 ;
- Diffusion et traduction de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

2. Mise en œuvre de l'article 5 « Mesures générales »

- Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Grèce, organisé avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Présidence de la Grèce du Comité des Ministres Larissa, Grèce, mai-novembre 2020 ;
- Analyse et valorisation de certaines expériences permettant de montrer l'amplitude du champ couvert par la Convention : exemples de paysages considérés comme emblématiques ou remarquables (et pouvant être protégés à ce titre) ayant donné lieu aussi à des actions de gestion et d'aménagement ; exemples où le paysage a pu servir de clé d'entrée pour la définition d'un projet de territoire, y compris en dehors de secteurs protégés ;
- Préparation de Rapports CEP sur « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international » (sur la base du Système d'information ELC L6) ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage des espaces ruraux : thématiques générales (agriculture, développement rural, foresterie...) et spécifiques (murs et terrasses de pierre sèche, haies...) » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysage péri-urbain et qualité de vie » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Les nouvelles énergies comme un défi pour le paysage » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « L'intégration du paysage dans les politiques et thématiques : urbanisme, architecture, espaces verts urbains, santé et loisir (par exemple, la marche)... » ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur « Paysages industriels ».

Documentation :

- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine « Dessiner des politiques du paysage pour l'avenir », organisé avec le Conseil de l'Europe, Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018 ;
- Publication des actes du Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie « Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques », », organisé avec le Conseil de l'Europe, Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018 ;

- Publication des actes de la Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Croatie « L'approche intégrée de la protection, de l'aménagement et de la gestion du paysage », organisée avec le Conseil de l'Europe, Zagreb, Croatie, 20 octobre 2018 ;

3. Mise en œuvre de l'article 6. A. « Mesures particulières : Sensibilisation »

- Préparation de brochures sur la Convention et les recommandations adoptées par le Comité des Ministres ;
- Préparation d'un nouveau numéro de la revue Futuropa sur Le caractère du paysage, résultat de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (N° 4, 2019/2020) ;
- Promotion d'événements sur le paysage (Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe le 20 octobre, autres journées, fin de semaine, mois, année, festival...).

Documentation :

- Diffusion de la revue Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Paysage et espaces publics : l'échelle humaine » (N° 3, 2012).

4. Mise en œuvre de l'article 6. B. « Mesures particulières : Formation et Education »

- Promotion de réunions sur l'éducation et d'universités d'été ;
- Préparation de Rapports CEP et propositions sur la formation.

Documentation :

- Publication des actes de la 21^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : l'éducation », Tropea, Calabre, Italie, 3-5 octobre 2018 ;
- Diffusion (et possibles traductions dans d'autres langues) des Recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres : CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation, et CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire ;
- Publication du rapport sur « Paysage et éducation ».

5. Mise en œuvre de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage

- Promotion de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques sectorielles de l'Union européenne (Politiques de l'agriculture, de la recherche) et autres politiques et programmes internationaux ;
- Contribution aux débats mondiaux sur le développement durable et l'habitat ;
- Contribution à la prise en compte du paysage en tant que service écosystémique.

6. Mise en œuvre de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage

- Mise à jour du site internet de la Convention européenne du paysage : www.coe.int/fr/web/landscape ;
- Promotion de réunions sur l'assistance mutuelle et l'échange d'information ;
- Assistance législative et institutionnelle (mise en place de centres ou observatoires du paysage) ;
- Table ronde interministérielle sur la Convention européenne du paysage, Minsk, Belarus, 5 novembre 2018 ;
- Réunion d'information sur la Convention européenne du paysage (tbc.)

7. Mise en œuvre de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage

- Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2015)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers ;
- Promotion de la coopération transfrontalière : réunions et projets ;
- Etablissement d'un réseau d'observatoires du paysage et universités.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 16^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Paysage et coopération transfrontalière », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 1-2 octobre 2015 ;
- Diffusion de la revue Futuroipa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Le paysage et la coopération transfrontalière » (N° 2, 2010).

8. Mise en œuvre de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage

- Préparation de la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017 ;
- Organisation d'une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à l'occasion des 9^e et 10^e Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 23-24 mars 2017 et Strasbourg, 6-7 mai 2019), et à l'occasion d'autres événements ;
- Organisation de 5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019) conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres – préparation des dossiers et réunion du Jury international ;
- Organisation de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2018-2019 », 2020.

Documentation :

- Diffusion des actes de la 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- Publication des actes de la 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2016-2017 », Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018 ;
- Diffusion et traductions dans diverses langues de la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
- Publication « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » (Série « Conseil de l'Europe, territoire et paysage », 2018, n° 105) ;
- Présentation en ligne des réalisations de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
- Poster sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

*

Annexe 2

Correspondants du Système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage

Etat	Région	Profil	Nom	Prénom
Andorre		National	MOLES	Anna
Arménie		National	SARKISYAN	Naira
Azerbaïdjan		National	PASHAYEV	Jeyhun
Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Regional	LEROY	Isabelle
Belgique	Flandre	Regional	DE MEYER	Sarah
Belgique	Wallonie	Regional	DECONINCK	Mireille
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Bosnie-Herzégovine	Regional	ABDIJEVIC	Lamija
Bosnie-Herzégovine	République de Srpska	Regional	RADOSEVIC	Dejan
Bulgarie		National	GINCHEVA	Daniela
Chypre		National	ENOTIADES	Phaedon
Conseil de l'Europe		Administrator	DÉJEANT-PONS	Maguelonne
Conseil de l'Europe		Administrator	ELCL6	John
Conseil de l'Europe		Administrator	NUNES	Susana
Croatie		National	DUMBOVIĆ BILUŠIĆ	Biserka
Croatie		Delegate	BOJIC	Mirna
Croatie		Delegate	GOJEVIC	Ingrid
Croatie		Delegate	VIDAKOVIĆ	Martina
Croatie		Delegate	BONACCI	Duje
Danemark		National	GINSBAK	Anette
Espagne		National	CARO	Carmen
Espagne	Communauté de Valence	Regional	MATAMOROS	Consuelo
Espagne	Communauté de Madrid	Regional	MERINO	Pilar
Espagne	Estrémadure	Regional	CANO	Javier
Estonie		National	PALM	Piret
Finlande		National	HEIKKILÄ	Tapio
France		National	TRANSY	Julien
Géorgie		National	LEVIDZE	Tea
Grèce		National	GOURGIOTIS	Anestis
Hongrie		National	KINCSES	Krisztina
Irlande		National	COLREAVY	Martin
Italie		National	ALESSANDRO	Maria Maddalena
Lettonie		National	GRANTA	Dace
Lituanie		National	ŽOLYNAS	Mindaugas
Luxembourg		National	PHILIPPART	Robert

Macédoine du Nord	National	CAVDAROVA	Valentina
Monténégro	National	LJESKOVIC MITROVIC	Sanja
Norvège	National	MORTENSEN	Liv Kirstine
Pays-Bas	National	ROS	Peter
Pologne	National	KOSEWSKA	Małgorzata
Portugal	National	MAGALHÃES	Marta
République de Moldova	National	SERBINOS	Olga
République slovaque	National	CSONTOS ŠIMOŇÁKOVÁ	Zlatica
République tchèque	National	TOBIKOVA	Julia
République tchèque	Delegate	TÓBIKOVÁ 2 - DELEGATE	Júlia
Roumanie	National	GINAVAR	Anca Ileana
Royaume-Uni	National	TUNNICLIFFE	Sarah
Saint-Marin	National	MAZZA	Lucia
Serbie	National	FILIPOVIC	Biljana
Slovénie	National	HLADNIK	Jelena
Suède	National	GREN	Leif
Suisse	National	RUDAZ	Gilles
Turquie	National	ÇETİN SÖNMEZ	Gülhan
Ukraine	National	LEGKA	Olena

*